



le 28 août 1991

Volume 2, no 7

## SERVICE SPÉCIAL D'AIDE AUX PROFESSEURES ET PROFESSEURS

Il existe à l'université Laval divers services offerts aux employé/e/s de la communauté universitaire. La majorité d'entre eux ont des visées professionnelles bien que certains soient plus personnalisés, en particulier ceux du Programme d'aide aux employé/e/s offerts par l'Employeur. Dans le cadre des activités syndicales qui le caractérisent, le SPUL offre à ses membres une variété de services, les plus connus étant ceux associés aux griefs, à l'application de la convention collective et aux avantages sociaux. Au cours des dernières années, le SPUL a été sollicité par des membres à la recherche de services susceptibles de les aider à faire face à des problèmes personnels.

De tels services sont sollicités habituellement sur la base de la confiance et de l'assurance d'une confidentialité à toute épreuve. L'augmentation des demandes d'aide et le besoin manifesté par les demandeurs d'une garantie de confidentialité sont les deux éléments majeurs qui ont incité le Conseil syndical, à sa réunion du 29 mai 1991, à mettre sur pied un comité d'aide aux professeures et professeurs de l'université Laval, membres du SPUL.

En tout temps du jour ou de la nuit, il vous sera dorénavant possible de rejoindre l'un des membres de ce comité par l'intermédiaire d'un numéro de téléphone. Cette disponibilité témoigne du type de services que le SPUL entend offrir. Il s'agit de services hautement personnels auxquels quiconque, parmi les pro

fesseures et professeurs, peut avoir recours en situation d'urgence.

Ce service entre en opération le jour même de la diffusion de ce SPULTIN. Les personnes intéressées peuvent rejoindre au numéro 654-4721 l'un des membres du comité dont les noms suivent : Mme Lucielle Roy-Bureau, MM. François Doré et Jean Leahey. Ce numéro apparaîtra sur votre prochaine carte de membre du SPUL. La composition du numéro vous mettra en contact avec une réceptionniste qui acheminera votre appel à l'un des membres. Vous trouverez en eux une oreille attentive qui peut vous rendre service en vous référant là où l'on saura le plus vous venir en aide. N'hésitez surtout pas d'y avoir recours en cas d'urgence.

## RÉGIME DE RETRAITE

D'ici peu, le SPUL et l'Administration procéderont à la signature d'une entente ayant pour effet d'activer notre nouveau régime de retraite. Sur des points majeurs, notamment les modalités de gestion paritaire du nouveau régime, les accords convenus sont en voie de rédaction. Comme d'autres points importants on été réglés par lettre d'entente lors de la signature de la convention collective, les représentants du SPUL estiment que d'ici les prochaines semaines le nouveau régime pourra être en application.

## **NOUVEAUX LOCAUX**

En septembre 1991, le SPUL emménagera au 6ième étage du Pavillon Casault et ce, jusqu'au moment de sa localisation dans le futur pavillon des Services à la collectivité dont le parachèvement est prévu pour 1993.

Depuis plusieurs années, le SPUL est en demande d'espace. L'idée d'une relocalisation au pavillon Casault a déjà été évoquée en 1988, pour une période temporaire. Elle a été à nouveau mise de l'avant et, suite à une entente avec M. Benoît Dumais, vice-recteur aux services, elle se concrétisera d'ici peu à l'avantage de chacune des parties. À cet endroit, le SPUL bénéficiera du double de l'espace qu'il occupe au Félix-Antoine-Savard, au même coût que celui qu'il paie présentement et pourra mettre à la disposition des sections et des divers comités qui le composent les locaux qu'exigent leurs activités.

Certes pour atteindre nos locaux au Casault, il faut prévoir cinq minutes de plus pour ceux et celles qui se déplacent à pied sur le campus. Mais, les gains d'espace les valent bien. Pour ceux et celles qui sont hanté/e/s par les dédales de ce pavillon et craignent de s'y perdre, nous avons prévu l'impression d'un plan-guide à l'endos de votre nouvelle carte de membre. Il vous permettra de vous y rendre et d'en sortir sans cauchemar. Vous recevrez cette carte d'ici quelques semaines.

## **CONVENTION SIGNÉE ENTRE LE SPUL ET L'AESPUL**

Le 4 juillet 1991, le SPUL et l'AESPUL (Association des employés du syndicat des professeurs de l'université Laval) ont signé une convention collective suite à une année de négociation. À la demande du SPUL, cette convention diffère des conventions antérieures, notamment en ce qui a trait (1) à la création de deux catégories d'emploi : les agents de secrétariat qui auront dorénavant deux classes et les agents de recherche et d'information; (2) les prévoyances collectives; (3) la retraite; (4) les congés sans solde et (5) le dossier personnel.

Elle renforce aussi les principes qui ont toujours guidé le SPUL concernant les conditions de travail et le salaire de ses employés.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que le nouvel Exécutif a procédé à la signature de cette convention. Aussi en remercie-t-il les deux négociateurs, MM. François Doré et Jacques Lemieux, ainsi que les membres du comité d'appui, Mme Anne Pasquier, MM. Jacques Côté, Jean Bédard et Marcel Dupras.

## **ENTENTE AVEC L'ACPU**

Le SPUL est membre de l'ACPU (Association canadienne des professeurs d'Université) et cotise à la Caisse de défense de cette association. En mai 1991, une entente a été négociée entre l'ACPU et le SPUL visant le maintien de notre participation à cette association. Les termes de cette entente sont ceux mis de l'avant par le SPUL. Grâce à cette entente, il n'y aura pas d'augmentation des frais de participation à l'ACPU. Le SPUL, en contrepartie, s'est engagé à fournir, dans la mesure de ses moyens, certains services, notamment des textes traitant du milieu universitaire (financement, vie académique, activités syndicales, etc.) pour alimenter le journal de l'ACPU.

Quiconque désire collaborer à cet engagement peut faire son texte au SPUL qui l'acheminera à l'ACPU.

## **UNE NOUVELLE FÉDÉRATION**

Le 16 mai 1991 est née la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'Université (FQPPU), regroupant ainsi des syndicats universitaires jusqu'alors rattachés à cinq organisations différentes : FAPUQ, IPUQ, CEQ, ACPU et CSN. À sa réunion du 3 avril, le Conseil syndical du SPUL a décidé, compte tenu de l'échéancier très serré auquel les membres de l'Assemblée générale auraient été confrontés à un moment très chargé du calendrier universitaire, de reporter à une date ultérieure la décision de joindre ou non cette nouvelle Fédération. Le Conseil a néanmoins délégué des observateurs au congrès de fondation afin de faire connaître les interrogations

que le Conseil se posait par rapport à certains points du projet de constitution de la nouvelle Fédération.

La FQPPU s'est dotée d'une structure à trois paliers. Le Congrès, instance et autorité suprême, détermine les politiques générales, les objectifs majeurs, les grandes lignes d'action et les priorités de la Fédération. Il est formé des membres du Comité exécutif et de délégués des différents syndicats sur la base d'une représentation proportionnelle au nombre de cotisants. Le Congrès se réunit une fois tous les deux ans. Le Conseil fédéral est l'instance et l'autorité suprêmes entre les Congrès; il jouit des mêmes pouvoirs que le Congrès (dont il doit respecter les décisions) et est constitué selon les mêmes principes avec toutefois un nombre moins élevé des délégués. Le Comité exécutif, où sont élus des représentants des différents syndicats, a pour fonction de voir à la bonne marche de la Fédération, d'exécuter les décisions prises par le Conseil fédéral et le Congrès et d'élaborer pour eux des propositions.

Cinq comités permanents assisteront les instances décisionnelles : un Comité des affaires universitaires, un Comité des relations de travail, un Comité de la liberté universitaire, un Comité des femmes en milieu universitaire et enfin un Comité des statuts dont la création a été proposée au Congrès. Ce comité aura notamment pour mandat d'examiner les propositions d'amendements aux statuts qui ont découlé du congrès de fondation et de voir à ce que les règles et procédures qui seront déterminées lors de la mise en place de la Fédération soient établies dans le respect des statuts. Il a également pour mandat immédiat d'examiner des solutions aux questions soulevées par le SPUL pour assurer son adhésion à la Fédération.

### **GROUPE PROFESSORAL POUR L'ÉTUDE DE LA PÉDAGOGIE APPLIQUÉE (GEPÉPA)**

Le 12 avril dernier, le SPUL recevait les membres de l'exécutif du GEPÉPA composé d'André Ségal (histoire), instigateur du projet, Lucien Finette (littératures) et Gilles Willett

(information et communication) venus exposer les objectifs du groupe.

Ce groupe entend créer un mouvement de solidarité entre les membres du corps professoral pour qu'ils prennent charge de l'amélioration de la pédagogie, des didactiques universitaires et de la valorisation de la fonction d'enseignement. Par sa vigilance, ses analyses et ses interventions, le GEPÉPA veut veiller à ce que les politiques et les pratiques qui se développent à tous les niveaux de l'Université favorisent réellement le progrès pédagogique et confèrent à la fonction d'enseignement une importance et un prestige équivalents à ceux de la recherche

Les activités du GEPÉPA s'inscrivent dans une perspective de formation continue, d'échanges sur la condition d'enseignant et d'enseignante à l'université, et de ressourcement dans le cadre de projets précis. L'enseignement, c'est d'abord l'affaire des professeurs qui doivent se donner les moyens d'identifier et de satisfaire leurs besoins et ceux de leurs étudiants en matière de pratiques pédagogiques et d'objectifs de formation.

Les responsables du groupe organiseront des rencontres, sous forme de «petits déjeuners» par exemple, pour commencer à cerner les questions importantes relatives au vécu pédagogique en milieu universitaire. Ces rencontres doivent être l'occasion d'un soutien mutuel, d'un ressourcement et d'un partage, entre collègues, de réflexions et d'expériences pédagogiques. C'est à partir de ces échanges que pourront être identifiés des thèmes et des projets de pédagogie appliquée de même que des sujets tabous pouvant faire l'objet de débats et d'actions à définir lors d'une journée de la pédagogie à l'automne 1991.

Madame Marie-Claude Rocher, auxiliaire, assure le support technique et la liaison entre les membres du groupe. On devient membre ordinaire ou associé du GEPÉPA en téléphonant à Madame Rocher (656-2711) pour obtenir un formulaire d'inscription, sans autre formalité. On peut également transmettre à Madame Rocher (bureau 2305, pavillon Charles-De-Koninck) toutes propositions de participation,

de projets ou de discussions pouvant faire l'objet de réalisations au sein du GEPÉPA.

## **MANIPULER, UNE MANIE DE MANITOU**

«N'eût été de quelques étudiants manipulés par des professeurs, le vote aurait été de 44 à 6, rapporte avec fierté Monsieur Gervais», en parlant du projet de restructuration du Conseil de l'université Laval (*Le Devoir*, 18 mars 1991).

On pourrait épiloguer longuement. Mais, est-ce utile devant tant de transparence? Devant une transparence qui permet au recteur de l'université Laval de connaître le nom des personnes qui votent contre un projet dans le cadre d'un vote secret et même de pouvoir affirmer que ces personnes ont été manipulées par des professeurs au sens probablement où ceux-ci ont exercé une domination (politique) sur eux.

Quand on sait tout cela, il est bien évident que ceux et celles qui échappent à notre contrôle sont d'incorruptibles bruiteurs. Et si c'est le cas, ces incorruptibles constituent un danger public. La preuve en est qu'ils ont corrompu des personnes (quelques étudiants) à un point tel qu'elles ont exprimé une opinion différente de celle de leurs représentants officiels.

Je ne connaissais par le recteur Michel Gervais sous cet angle. J'avoue bien candidement être renversé par la transparence de ses propos.

Claude Bariteau  
Président

## **NOUVELLES DU CACC**

Si ce n'est déjà fait, vous recevrez très bientôt deux avis du Comité pour l'application de la convention collective. Le premier rappelle les dispositions touchant le renouvellement de contrat alors que le second passe en revue les étapes de l'agrégation. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter Clermont Dupuis (conseiller) au poste 2955.

## **QUELQUES DATES À RETENIR**

Renouvellement de contrat. Le ou la professeur/e qui a été avisé/e par le ou la responsable de son unité, au début du mois d'août précédant le terme de son contrat initial, qu'il ou elle sera évalué/e après le 15 septembre en vue d'un contrat terminal a jusqu'au 15 septembre au plus tard pour vérifier son dossier et le mettre à jour (clauses 4.4.11 et 4.4.12)

Agrégation. Le ou la professeur/e qui a été avisé/e par le ou la responsable de son unité, au début du mois d'août précédant la fin de sa probation, qu'il ou elle sera évalué/e après le 15 septembre en vue de l'agrégation a jusqu'au 15 septembre au plus tard pour vérifier son dossier et le mettre à jour (clauses 4.7.01 et 4.7.02)

Année sabbatique. Le ou la professeur/e qui désire se prévaloir d'une année sabbatique présente son projet sabbatique au ou à la responsable de son unité le 1er octobre au plus tard pour une année sabbatique commençant à la session d'été suivante ou aux sessions d'automne ou d'hiver de l'année universitaire suivante (clause 4.8.10).

## **APPEL AUX TEXTES**

Le SPULTIN réitère son invitation à ceux et à celles qui désirent présenter un dossier (par exemple, sécurité au travail), annoncer un événement (par exemple, un congrès), faire part d'une opinion ou d'une observation. La règle d'usage est très simple : les textes doivent être d'un intérêt général et concis.

Les textes peuvent être adressés à :

Roger de la Garde  
Département de communication  
B-5420, L.-J. Casault

Télécopieur : 656-7807